

Le marché terminologique québécois

Après une période florissante liée au processus d'aménagement linguistique, le marché terminologique québécois subit une mutation profonde liée à l'environnement social, linguistique et technologique des années 90. Les conséquences sont importantes sur les pratiques terminologiques en entreprise, qu'il s'agisse des produits terminologiques, des méthodes de travail ou de l'organisation professionnelle.

Termes-clés:
Québec; terminologie; aménagement linguistique; banque de terminologie.

Le marché terminologique, au sens où on l'entend aujourd'hui, n'a pas d'existence autonome: il n'est qu'une partie du marché linguistique qui s'inscrit lui-même à l'intérieur du marché plus vaste de la communication. Cette inclusion a été mise en évidence notamment lors du séminaire du Rint tenu à Rouen en 1993 sur l'implantation des terminologies⁽¹⁾. Les nombreux acteurs sociaux et les relations qu'ils entretiennent conditionnent l'évolution du marché terminologique, ne serait-ce qu'en faisant jouer les deux variables que sont l'offre et la demande.

1 Repères historiques

Née dans le sillage de la traduction, la terminologie s'est redéployée au Québec dans la perspective de l'aménagement linguistique par l'adoption et la mise en œuvre de lois à caractère linguistique proposant le changement linguistique planifié (Rousseau 1990: 68-71). C'est à compter des années 70 que s'est constituée et s'est développée la discipline – et la profession – qu'est aujourd'hui la terminologie. Le terme «terminologue» a d'ailleurs vu le jour au Québec au début des années 60 (Rey 1993: 2104). Jean Delisle, historien de la traduction au Québec, présente ainsi les ambitions de la terminologie: «À partir du début des années 70, [...] cette nouvelle discipline cherche à s'organiser rationnellement, à définir son outillage conceptuel, à préciser ses

méthodes, à soumettre à l'épreuve de l'expérience ses notions, ses principes, ses règles d'application.» (Delisle 1990: 333).

Les entreprises québécoises, soumises au processus de l'implantation du français prévu par la Charte de la langue française, ont donc constitué un vaste laboratoire de recherche-développement et d'expérimentation pour la terminologie. Plus concrètement, la plupart des grandes entreprises ont mis sur pied des services linguistiques chargés de répondre à la demande ainsi créée. Pendant un certain nombre d'années, une bonne partie des ressources de ces services a été affectée à la recherche terminologique. Il s'agissait de rendre disponibles les données terminologiques nécessaires à la francisation des communications internes et externes de l'entreprise, le plus souvent par la traduction d'une imposante masse de documentation technique rédigée en langue anglaise. Ce «boom» de la terminologie a suscité une demande importante de professionnels de la terminologie, ce qui a donné lieu à la création de programmes d'enseignement de cette discipline dans de nombreuses universités québécoises. Un nombre impressionnant de terminologues sont venus s'ajouter au bassin des professions langagières dont la diversité (traducteurs, terminologues, interprètes, rédacteurs techniques, vulgarisateurs, etc.) illustre l'importance des besoins manifestés par la société québécoise alors en pleine mutation linguistique.

Ce marché très actif de la francisation des entreprises, florissant jusqu'au milieu des années 80, est rapidement devenu saturé. D'une

⁽¹⁾ Les actes de ce séminaire ont été publiés dans le numéro 12 de *Terminologies nouvelles*.

part, la première vague de la francisation s'est terminée et, d'autre part, le mauvais état de l'économie a incité de nombreuses entreprises à se défaire de leurs services linguistiques, préférant le recours aux pigistes ou aux cabinets de « langagiers » pour le suivi et le maintien du français dans l'entreprise. Cette tendance se poursuit encore aujourd'hui et la terminologie, associée aux autres domaines des professions langagières, est devenue elle-même le fait de l'entrepreneuriat. Différentes expériences ont été conduites au fil des ans, avec des degrés de réussite très variables. Ainsi, on a vu apparaître dans les années 80, à l'image des entreprises de publicité, des « supercabinets » de langagiers, dotés de tout l'équipement nécessaire pour la bureautisation et l'informatisation du travail, dont la plupart ont disparu aussitôt, emportés par les difficultés de toute sorte. Ces entreprises de services linguistiques ont été remplacées par des cabinets de taille moyenne dans lesquels un petit nombre de langagiers polyvalents mettent en commun certaines ressources informatiques, documentaires et administratives.

2 Tendances actuelles

La terminologie se déploie actuellement dans un marché de communication plutôt que dans un marché de francisation des entreprises. Ceci s'explique en partie par les changements importants intervenus dans les structures économiques nationales et internationales. En fait, l'entreprise individuelle n'a plus la maîtrise de ses communications. Avec l'informatisation généralisée, l'introduction de l'échange électronique des données, notamment par le biais des autoroutes de l'information, la délocalisation de la production et la mondialisation des

marchés, l'entreprise n'est qu'un maillon d'une vaste chaîne, un élément de plusieurs réseaux qui se superposent. Les contraintes qui s'exercent sur le marché linguistique viennent de partout, le cadre géographique n'existant plus, qu'il s'agisse des réseaux de normalisation nationale et internationale, des réseaux de fournisseurs et de clients, des banques de données, de la documentation informatisée qui suit les technologies qui sont le plus souvent importées, des systèmes d'échange de données informatisées qui utilisent des normes établies hors de l'entreprise, le plus souvent à l'échelle internationale. C'est le cas, par exemple, de la norme d'échange de données informatisées Édifact, dont l'adaptation en français est sur le point de voir le jour, et du projet de français contrôlé dont l'élaboration a été proposée aux instances de la francophonie⁽²⁾.

Par ailleurs, les lieux de création et de normalisation terminologiques se sont multipliés et diversifiés, ce qui entraîne des mutations importantes dans les modes de diffusion, dans les méthodes de collecte, de traitement et de gestion des données terminologiques. On assiste à un éclatement des fonctions de la terminologie qui trouve de nouveaux champs d'application tels la gestion des données textuelles et documentaires, l'organisation des connaissances dans les systèmes informatisés, la traduction et la rédaction automatisées, les systèmes de reconnaissance de la parole, etc. Toutes ces tendances, qui constituent autant de marchés pour la terminologie dans l'entreprise,

(2) Il s'agit ici d'un standard de langue de spécialité caractérisé par une syntaxe simplifiée et un vocabulaire contrôlé destiné à être utilisé dans divers types de systèmes informatisés, notamment la traduction et la rédaction automatique.

rendent nécessaire l'informatisation poussée du travail terminologique. Cette thématique figure désormais au programme de toutes les rencontres professionnelles des langagiers.

Ces changements qui commencent à s'implanter, comme l'illustre l'article de Nylda Aktouf dans ce même numéro (cf. p. 35), vont amener des bouleversements dans l'organisation du travail et dans l'organisation de la profession. Déjà, l'ancienne Société des traducteurs du Québec, dont font partie la plupart des terminologues de la pratique privée, est devenue récemment un ordre professionnel (Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec), ce qui constitue une reconnaissance par l'État de l'intérêt public des professions langagières. On assiste présentement à la mise en place par cet ordre professionnel de tout un appareil de normes destinées à gouverner les pratiques professionnelles.

Parallèlement, de nouvelles exigences du marché viennent s'ajouter. Ainsi, tant en Europe qu'en Amérique, le multilinguisme sera la norme, ce qui au Québec commence par l'ajout de l'espagnol comme langue de travail, à la suite de la signature de l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain). Les produits terminologiques, qu'il s'agisse des dictionnaires ou des banques de terminologie, doivent déjà prévoir cet ajout.

Également, des cadres normatifs qui touchaient déjà l'ensemble des entreprises s'imposent aux professions langagières. C'est le cas de la gestion de la qualité. La revue *Circuit* (1994) a consacré l'une de ses récentes livraisons à cette question d'actualité. On y fait l'examen de l'applicabilité des principes de la qualité totale et des normes de qualité Iso aux services linguistiques.

Du point de vue des locuteurs, cette qualité du produit terminologique peut se définir par trois caractéristiques principales.

Ce sont les suivantes:

- L'accessibilité: l'utilisateur - le client, devrions-nous dire - doit pouvoir trouver rapidement la terminologie appropriée à la spécialité et au niveau de communication du texte qu'il produit ou qu'il traduit;
- L'actualité: dans les domaines de pointe - et ils sont de plus en plus nombreux - le client doit pouvoir utiliser une terminologie au goût du jour. Et dans certains domaines, le renouvellement de la terminologie se fait de plus en plus vite;
- La fiabilité: le client doit utiliser une terminologie reconnue par ses pairs et par le milieu professionnel auquel il s'adresse, s'il veut être compris.

De plus, les locuteurs des langues de spécialité souhaitent de plus en plus être associés aux choix terminologiques les concernant. C'est ainsi que de nombreuses organisations professionnelles prennent en charge la recherche de solutions à leurs problèmes terminologiques. C'est le cas, par exemple, de l'Institut des comptables agréés qui vient de publier, en collaboration avec l'Ordre des experts comptables de France et l'Institut des Réviseurs d'Entreprise de Belgique, un ouvrage intitulé *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière* (1994), ouvrage qui présente, selon une approche variationniste, la terminologie en usage dans les trois pays visés. Un autre exemple de cette prise en charge par les milieux professionnels des problèmes terminologiques a été apporté par la publication en 1994 d'un dictionnaire intitulé *Terminologie de la gestion de projets*, réalisé par le Centre international de recherche et formation en gestion des grands projets, en collaboration avec l'Office de la langue française et le Bureau de la traduction du gouvernement canadien. Cet ouvrage a été élaboré en réponse aux besoins d'efficacité de la communication manifestés par les spécialistes de ce domaine et qui rendait nécessaires la

définition rigoureuse des notions autant que l'établissement des relations d'équivalence entre termes français et anglais.

Il existe un autre défi pour la terminologie en entreprise: le marché actuel de la communication, notamment caractérisé par une demande accrue de terminologie actualisée et de terminologie normalisée, rend obsolète la pratique isolée du travail terminologique. Pour l'entreprise, cela doit signifier le dépassement des réflexes protectionnistes. D'ailleurs, plusieurs entreprises se sont dotées de banques de terminologie dont la fonction est d'abord de servir l'efficacité de la communication, notamment en uniformisant la terminologie utilisée dans les textes traduits à l'interne ou en sous-traitance, mais qui sont de plus en plus diffusées à l'extérieur de l'entreprise. La terminologie se pratique de plus en plus en réseaux, qu'il s'agisse de réseaux d'entreprises en relations de type fournisseur-client, d'entreprises en concurrence, de réseaux dans lesquels l'entreprise s'allie à la recherche scientifique ou à la recherche-développement. Il existera de plus en plus de réseaux terminologiques thématiques inter- ou intraprofessionnels (par ex.: le Comité national de terminologie de l'Acnor, les comités terminologiques de l'Iso), linguistiques (par ex.: le Rint, Riterm) ou géographiques (par ex.: Nordterm) dont les travaux emprunteront les canaux modernes d'échange et de diffusion.

*Louis-Jean Rousseau,
Office de la langue française,
Québec.*

Bibliographie

Circuit, 1994: Montréal, Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec, n° 44.

Delisle (Jean), 1990: *Les alchimistes de la langue*, Ottawa, les presses de l'Université d'Ottawa.

Ménard (Louis), Arsenault (Murielle) et Joly (Jean-François), 1994: *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, Montréal, Institut canadien des comptables agréés.

Rey (Alain), 1993: *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert.

Rousseau (Louis-Jean), 1990: «La pratique québécoise de la terminologie» dans *Terminologies nouvelles*, n° 3, juin 1990.

Terminologie de la gestion des grands projets, 1994: Montréal, Centre international GP.